



LA FEUILLE DE L'ÈZE

Lettre d'informations de La Tour d'Aigues

n°26

Janvier 2021

P1

VOEUX DU MAIRE

Monsieur le Maire de La Tour d'Aigues présentera prochainement ses vœux sur une vidéo qui sera mise à disposition sur le site de la mairie et sur la page Facebook de la commune.

SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL

Habitant(e)s de La Tour d'Aigues, vous pouvez soutenir le commerce local.

Avez-vous retiré vos bons d'achat ?

Si non, rendez-vous vite en mairie, muni de votre pièce d'identité et de votre taxe d'habitation.

Ces bons, d'une valeur de 20€, sont utilisables dans les commerces locaux de La Tour d'Aigues qui ont le macaron «consommez local».

Parlez-en autour de vous et invitez vos familles et vos connaissances (qui remplissent les critères) à venir en mairie, retirer ces bons.

Merci pour nos commerces.

clickencotelub.fr

Et toujours ce nouveau service, une place de marché 100% local, en ligne, pour réaliser vos courses auprès de nombreux commerçants, artisans et producteurs de la communauté de communes Sud Luberon. Ce marché en ligne répond aux nouvelles pratiques de consommation et vous pouvez aussi solliciter votre commerçant préféré à rejoindre cette plateforme.

PROLONGATION DU COUP DE POUCE VÉLO JUSQU'AU 31 MARS 2021

Le Ministère de la Transition écologique a annoncé début décembre la prolongation du coup de pouce vélo jusqu'au 31 mars 2021 (au lieu du 31 décembre)

Il permet de faire bénéficier d'une prise en charge de **50€** pour la réparation d'un vélo. Alors profitez-en pour rénover les câbles de frein et dérailleur, pour le vélo de votre enfant et le vôtre.

La mise en place d'une politique vélo fait partie des projets de la municipalité pour notre village.

Ce plan de développement du vélo vise à améliorer simultanément le confort et la sécurité des cyclistes, mais aussi à la prise en compte des piétons.

Un plan vélo est en cours de réalisation sur le territoire du Sud Luberon avec le Parc du Luberon.

Cette montée en puissance de l'utilisation du vélo doit amener les habitants à se déplacer plus souvent à pied et à vélo, au quotidien.

coupdepoucevelo.fr





LES BRÈVES COVID 19

Depuis dimanche 10/01, le département de Vaucluse instaure un couvre-feu à 18h.

Dérogation pour les activités périscolaires (liées à l'établissement scolaire et au temps scolaire) sous couvert d'une attestation de déplacement.

- **L'avancée du couvre-feu ne remet pas en cause** la possibilité pour les ERP qui accueillent des activités périscolaires de continuer à accueillir leur public habituel au-delà de 18h, ni à ce public de rentrer chez lui, y compris en moyens de transports collectifs. Ainsi, il sera possible à un parent d'aller récupérer son enfant après une activité périscolaire, et les salariés ou lycéens, terminant leurs journées après 18 heures, pourront rentrer chez eux pendant le couvre-feu ;

- **les collectivités ne sont donc pas obligées de modifier leur organisation.** Tant les conducteurs de transports scolaires que les enfants, élèves ou parents sont couverts par le motif « activité professionnelle, enseignement et formation » ;

Pas de dérogation pour les activités extrascolaires et les activités sportives :

- **le couvre-feu à 18h entraîne l'avancée à cette heure de la fin des activités extrascolaires** (qu'elles s'exercent en plein air ou en salle).

L'ensemble des ACCEM (Accueil Collectif de Mineur) peuvent ouvrir sur le volet extrascolaire: cela concerne les ALSH (extrascolaire), les Accueils Jeunes et les accueils de scoutisme (leurs horaires doivent respecter le couvre-feu).

Toutes les activités proposées en ACCEM sont soumises à l'application stricte du dernier protocole sanitaire de novembre mis à jour fin décembre.